

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée publique de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation, tenue le jeudi 10 mai 2012 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

### **Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation**

#### **Commissaires présents :**

**M. Bernard Blanchet, président**  
Conseiller d'arrondissement, Lachine  
**M. Étienne Brunet, vice-président**  
Conseiller de la ville, Ahuntsic-Cartierville  
**M. Daniel Bélanger,**  
Conseiller de la ville, Sud-Ouest  
**M. Alvaro Faninacci,**  
Conseiller de la ville, LaSalle  
**Mme Véronique Fournier,**  
Conseillère de la ville, Sud-Ouest  
**M. Aref Salem,**  
Conseiller de la ville, Saint-Laurent  
**M. Bertrand A. Ward,**  
Conseiller de la ville, Pierrefonds-Roxboro

#### **Commissaires absents :**

**M. Richard Bergeron,**  
Chef de la 2<sup>e</sup> opposition  
Conseiller de la ville, Plateau-Mont-Royal  
**M. Robert Coutu, vice-président**  
Maire, Montréal-Est  
**M. Dominic Perri,**  
Conseiller de la ville, Saint-Léonard  
**M. Edgar Rouleau,**  
Maire, Cité de Dorval

#### **Le quorum est atteint**

#### **Aussi présents :**

**M. Arnold Beaudin,** directeur, Direction du développement économique et urbain  
**M. Guy De Repentigny,** chef de division, Direction du développement économique et urbain

#### **Assistance :**

25 personnes

---

#### **1. Ouverture de l'assemblée**

À 19 h 15, M. Blanchet ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les membres de la commission à se présenter. Il excuse l'absence de quatre conseillers, puis il présente les responsables de la Direction du développement économique et urbain qui sont présents.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de M. Aref Salem, appuyée par M. Alvaro Farinacci, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### **3. Période de questions et d'interventions du public – réception des mémoires**

Le président invite au micro les personnes inscrites sur la liste des participants.

#### **M. Michel Fortin, directeur général et M. Claude Lemay, président du CA SAJE accompagnateur d'entreprises**

Le SAJE a pour mission de contribuer à la réussite en affaires des nouveaux entrepreneurs en leur offrant des services-conseils, du coaching et de la formation. Créés en 1985, les SAJE ont été

intégrés dans les CLD en 1998, sauf à Montréal où les SAJE sont depuis lors devenus mandataires des CLD pour une partie de leur budget. En plus d'accompagner les entrepreneurs depuis plus de 25 ans, le SAJE développe des outils destinés à répondre aux besoins des entrepreneurs, tels que le développement de compétences entrepreneuriales, l'aide à l'acquisition d'entreprise, l'intégration entrepreneuriale des immigrants.

Dans leur mémoire, les représentants du SAJE indiquent qu'ils ont identifié un enjeu : celui d'optimiser le réseau entrepreneurial montréalais. Dans un esprit de mise en commun d'expertise complémentaire, on mentionne qu'une entente a été signée entre le SAJE accompagnateur d'entreprises, la Fondation du maire : le Montréal inc. et le service Info entrepreneurs de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain ayant pour objectifs de simplifier le parcours des entrepreneurs, de valoriser l'entrepreneuriat et le « repreneuriat », de promouvoir les organisations en mettant en valeur leurs services auprès des entrepreneurs et de favoriser une synergie entre les organisations.

De plus, le SAJE identifie également ses objectifs stratégiques pour 2012-2017 : simplifier le mécanisme du financement gouvernemental; augmenter les fonds auto générés (2,5 M\$ sur 5 ans); solliciter le secteur privé (1M\$ sur 5 ans); mobiliser les grands entrepreneurs québécois; et créer un fonds d'investissement de 100M\$.

En résumé, l'organisme recommande, entre autres, à la commission :

- que Montréal développe un plan de communication et fasse la promotion de la signature *Montréal : Métropole entrepreneuriale*;
- qu'en soutien aux plans d'action locaux pour l'économie et l'emploi (PALÉE), Montréal précise sa stratégie entrepreneuriale en synergie avec la stratégie québécoise;
- que Montréal mobilise les acteurs autour d'un réseau qui favorise la complémentarité des bonnes pratiques et des compétences en entrepreneuriat en identifiant, entre autres, un comptoir d'information montréalais;
- qu'on optimise l'utilisation des services du SAJE accompagnateur d'entrepreneurs en simplifiant notamment le mécanisme de son financement défini dans le cadre du mandat CLD.

*Plusieurs questions ont été soulevées dans les discussions qui ont suivi la présentation du mémoire par MM. Fortin et Lemay. Des commissaires ont demandé aux représentants de préciser certains aspects de leurs recommandations, notamment en matière de financement. Ceux-ci ont indiqué que les mécanismes de distribution de l'argent sont actuellement complexes et qu'il serait plus simple pour les SAJE d'obtenir l'argent directement de la Ville de Montréal plutôt que des CLD et qu'à cet égard, il faut donner un signal clair au gouvernement.*

*Sur la question du rôle et des mandats des organismes de soutien au développement économique local, les porte-parole du SAJE ont précisé que leur action s'étendait sur l'ensemble du territoire de l'agglomération alors que les CLD étaient plus efficaces au niveau des services de proximité. Ils ont ajouté qu'ils estiment important de créer un fonds de 100 M\$ pour pouvoir s'organiser et faire grandir les entreprises. Enfin, pour eux, il est clair qu'il faut donner un message clair à la clientèle par le biais d'un guichet unique, d'une signature unique.*

**Mme Annie Bourgoin, directrice générale  
SODEC Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est**

Fondée en mai 1992, la Société de développement économique Rivière-des-Prairies • Pointe-aux-Trembles • Montréal-Est (CLD) (SODEC RDP • PAT • ME) est une organisation de développement économique locale de l'Est de Montréal qui a pour mission de favoriser de façon concertée l'essor économique de la Ville de Montréal-Est et de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, par le développement, la pérennité et la rétention des entreprises et de l'emploi. Elle œuvre depuis 20 ans dans son milieu et réussit à atteindre des résultats significatifs pour stimuler l'économie locale.

Ses services sont constitués avant tout d'une expertise pour l'accompagnement de première ligne des entrepreneurs. L'organisme se distingue également par des services à valeur ajoutée de 2e ligne notamment dans l'accompagnement d'entrepreneurs en situation de transfert d'entreprises, et dans l'accompagnement et le financement de projets industriels initiés par des PME innovantes dans des secteurs dits traditionnels comme la chimie, la pétrochimie et l'énergie.

En plus d'adhérer aux recommandations communes du réseau CDEC et CLD, à l'exception de celle visant le regroupement de services, la SODEC a soumis ses propres recommandations. Parmi celles-ci mentionnons :

- reconnaître et affirmer la valeur ajoutée de la présence et du développement de la compétitivité des entreprises industrielles innovatrices œuvrant dans des filières traditionnelles, notamment celles de la fabrication de produits métalliques, de la chimie, de la pétrochimie et de l'énergie, du plastique, du meuble et du bois ouvré;
- entreprendre des investissements d'importance pour permettre la revitalisation de parcs et zones industriels, le développement des infrastructures des parcs industriels incomplets, la décontamination des sols et la mise en place d'une stratégie attractive des parcs et zones industriels montréalais;

-inclure des volets d'analyse de rendement, selon des principes de gestion axée sur les résultats (GAR), dans les modes de rendre compte des organismes de développement local montréalais et s'éloigner d'une gestion par activité.

*Durant la période de questions des commissaires, Mme Bourgoin a précisé, suite à une question sur la décontamination, qu'elle avait eu peu de dossiers en rapport avec le programme Climat Sol. Elle a également mentionné qu'il y avait une bonne collaboration avec le service et l'arrondissement et qu'en temps de crise, lors de la fermeture de Shell par exemple, il y a eu une mobilisation du milieu qui a eu pour effet de rapprocher toutes les parties. Elle a notamment précisé que la SODEC a un historique de concertation, mais pas vraiment de collaboration avec le SAJE. Enfin, Mme Bourgoin a constaté, comme la majorité des acteurs, qu'il y a une foule d'organismes qui s'ajoutent pour desservir différentes clientèles, mais que localement la SODEC est en mesure de répondre et de desservir l'ensemble de ces clientèles.*

#### **M. Denis Sirois, directeur général CDEC Centre-Nord**

La CDEC Centre-Nord est un outil de développement économique et social gouverné par et au service des résidents, des entrepreneurs et des acteurs de l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension. Avec une population de 145 000 personnes et plus de 3000 places d'affaires, cet arrondissement est le plus défavorisé sur le plan socioéconomique et le plus multiethnique de Montréal. Pour l'organisme, s'il est vrai que cette diversité ethnoculturelle constitue l'une des plus grandes richesses de l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, il demeure qu'il s'agit là d'un grand défi d'intégration sociale.

Dans sa présentation, M. Sirois a surtout fait valoir l'importance de convaincre Québec d'investir davantage car le pourcentage des subventions reçues est inférieur au poids démographique que représente la région de Montréal. Il a également insisté sur le fait que le développement économique local est au service des communautés et des personnes et qu'il ne faut pas le subordonner aux intérêts privés. L'organisme se rallie aux six recommandations communes présentées par le réseau des CDEC/CLD.

*Quand on l'a interrogé sur la R-3 concernant le regroupement des services, M. Sirois a indiqué qu'il ne voit pas d'objections à ce que deux CDEC ou CLD fusionnent de façon volontaire s'ils le souhaitent. Il précise toutefois que la CDEC Centre-Nord ne désire pas être fusionnée et que cela dépend des problématiques de chacun. M. Sirois a aussi mentionné lors des discussions qui ont suivi, que la CDEC Centre-Nord a été l'un des fondateurs du FDEM qui joue un rôle de leadership pour ce service de 2e ligne et que la cohésion et la collaboration entre CDEC et CLD s'est entre autres manifestée lors de l'événement du 10 avril dernier intitulé « Cap sur le développement économique local » qui se déroulait à l'Hôtel de Ville de Montréal en présence de près de 200 représentants d'entreprises, d'organismes, élus d'arrondissements et des villes liées. On a présenté à cette occasion le bilan conjoint des CDEC et des CLD des cinq dernières années ainsi que le bilan détaillé du Réseau des CDEC de Montréal.*

#### **M. Cedric Martineau Espace Cuisine**

ESPACE CUISINE est une ébénisterie montréalaise spécialisée dans le design, la conception et l'installation de mobilier de cuisine d'exception. La compagnie a été incorporée en 2006 et son chiffre d'affaires ne cesse d'augmenter.

M. Martineau se sentait redevable envers le SAJE qui lui a demandé de participer aux travaux de la commission. Son mémoire se veut donc un témoignage en faveur du SAJE qui a aidé l'entreprise de M. Martineau par son suivi, sa présence et son coaching et de la CDEC Rosemont-Petite-Patrie qui les a financés par le biais de concours, de bourses et d'ateliers.

Espace Cuisine a soumis les 3 recommandations suivantes qui visent à améliorer les services offerts :

- une clarification des services offerts aux entrepreneurs, en lien avec le rôle qu'ont les différentes organisations (SAJE, CDEC, etc.) pour aider ces derniers, peu importe où ils en sont rendus dans leur cheminement d'entreprise;
- un service de coaching sur la route, sur le modèle du représentant qui peut débarquer sans préavis, pour jaser des problèmes quotidiens et aiguiller l'entrepreneur sur des situations où il n'aurait probablement pas eu le réflexe d'appeler un conseiller;
- plus de fonds et d'effectifs pour les entreprises en pleine croissance, qui ont dépassé le démarrage, mais qui vivent tout de même des problèmes bien réels.

Autrement dit, il s'agirait d'une aide qui correspondrait davantage aux différentes étapes/épreuves que vivent systématiquement les entreprises. Par exemple : des concours, des bourses, un accès au coaching spécialisé, et ce, même après plusieurs années d'opérations.

*Au cours de la période de questions des commissaires, M. Martineau a indiqué qu'il avait trouvé le*

*SAJE sur le site internet. Il estime important pour l'entrepreneur d'avoir accès à l'information et à un service de « dispatch » qui pourrait schématiser les services offerts, selon que l'entreprise est en démarrage ou en pleine croissance.*

**Mme Véronique Fenocchi, directrice générale et M. Angelo Dossou-Yovo, conseiller  
CDEC St-Léonard**

La Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Saint-Léonard, est un organisme de développement local qui œuvre sur le territoire de Saint-Léonard depuis 1997. La CDEC Saint-Léonard assure aussi le mandat de Centre local de développement (CLD) depuis 2004. Le développement et la consolidation des entreprises du territoire font partie intégrante de ses priorités, dans l'optique d'un arrondissement innovateur et compétitif. Depuis sa création, la CDEC a su s'implanter solidement, constituer des partenariats et développer des actions favorables à la vitalité économique et sociale du territoire.

Dans son mémoire, la CDEC fait état de sa mission, de ses objectifs et de ses réalisations. Le mémoire met en exergue l'efficacité de la CDEC Saint-Léonard dans sa capacité à jouer un rôle de levier de développement économique, notamment dans l'identification des besoins du milieu par un processus de concertation des acteurs, dans l'identification et la mise en œuvre de projets structurants, d'une offre de services personnalisés et adaptés aux entrepreneurs locaux ainsi que dans des actions ciblées pertinentes pour le milieu en matière de création d'emploi et de développement de la main d'œuvre.

Ainsi, à titre d'illustration, au cours des trois dernières années, ce sont 263 entreprises qui ont bénéficié des services-conseils des conseillers de la CDEC Saint-Léonard. Au cours des cinq dernières années, ce sont 57 entreprises qui ont bénéficié du soutien au financement de la CDEC Saint-Léonard pour un investissement total de 6 895 104 \$ qui a entraîné la création de 152 emplois localement. Les porte-parole ont indiqué que le mémoire de l'organisme se veut une contribution à la stratégie de développement économique de Montréal.

En plus d'adhérer aux recommandations communes du réseau des CDEC et CLD de Montréal, la CDEC recommande notamment à la Ville de Montréal :

- de mettre en valeur les apports des organisations qui sont mises en place par et pour le milieu dans les localités. Comme le démontre son rôle et ses réalisations, la CDEC Saint-Léonard est un acteur incontournable pour faire face aux enjeux identifiés dans le document de consultation auxquels fait face Montréal et qui détermine sa performance économique notamment en ce qui concerne : le taux de chômage qui se détériore, le taux d'entrepreneuriat inférieur à celui des autres villes du Canada.

- d'encourager la collaboration entre les différents paliers de décisions (gouvernemental, régional et local) notamment dans la conception et la définition des programmes de développement et de soutien à l'entrepreneuriat (critères de qualification, montants et types financement, etc.) afin qu'ils répondent aux besoins de la majorité des entrepreneurs locaux. À ce titre, les CDEC ont déjà une expérience de collaboration dans la définition et la réalisation de plusieurs projets communs. Cette expertise pourrait être mise à profit.

-de renforcer la collaboration et la synergie à l'intérieur du réseau existant, miser sur le partage et le transfert d'expertises pour ne pas dédoubler les ressources et faire jouer aux services centraux de la Ville un véritable rôle de coordonnateur et de facilitateur à l'échelle métropolitaine. À cet effet, la Ville pourrait tenir à jour l'information de base sur les entreprises de son territoire (liste des industries, commerces et services); gérer un service de référence efficace pour les entrepreneurs désirant s'établir ou faire croître leur entreprise à Montréal; et mettre en place un modèle de reddition de comptes moins lourd, favorisant la collaboration et la complémentarité des ressources plutôt que la compétition et la dispersion.

*Lors de la période de questions, on a interrogé les responsables sur différents aspects de leurs recommandations, par exemple sur la reddition de comptes et la gestion axée sur les résultats ainsi que sur les rapports qu'ils entretiennent avec les élus et les fonctionnaires de l'arrondissement.*

**Mme Liette Lamonde, directrice générale  
La Fondation du maire : le Montréal inc. de demain**

La Fondation du maire: le Montréal inc. de demain, un organisme de bienfaisance, a été fondée en 1996 par le maire de l'époque, M. Pierre Bourque; elle a son propre conseil d'administration composé de gens d'affaires et du maire de Montréal. Ce qui distingue la Fondation, c'est la mobilisation de la communauté d'affaires pour le financement et l'expertise fournie.

Le mémoire fait état des services offerts: 5 M\$ de bourses offertes depuis 1996 qui a permis la création de 751 entreprises et 2 220 emplois. À part les bourses, des services de soutien sont offerts aux entreprises, par des bénévoles en matière notamment de coaching, mentorat, réseautage et de promotion de produits et services. Le secteur privé finance 80% des bourses offertes grâce aux campagnes de financement et aux événements bénéfice. Le gouvernement du Québec appuie la



Fondation par un Fonds de dotation de 5M\$ et le Fonds FTQ fournit également 5M\$. La Fondation reçoit enfin l'appui de Développement économique Canada et de la Ville de Montréal par le biais de services.

Dans le mémoire, on insiste sur la participation active du privé, qui fait en sorte que le focus est nettement mis sur l'entrepreneur. On indique également que la reddition de comptes est importante : sans résultat point de salut; que l'appui de la Ville est essentiel; qu'on adhère à une vision métropolitaine; que l'arrimage avec la SDÉ de la Ville se réalise en privilégiant les secteurs sur lesquels se distingue la métropole; et que la Fondation n'a aucun intérêt dans les débats de structures. Dans son mémoire, la Fondation fait la promotion d'une entente signée avec Info-Entrepreneurs de la CCMM et le SAJE accompagnateur d'entrepreneurs et insiste sur la nécessité de faciliter le parcours des entrepreneurs.

*Lors des discussions qui ont suivi, on a interrogé Mme Lamonde au sujet de la nouvelle entente signée avec le SAJE et Info-Entrepreneurs de la CCMM et on s'est dit surpris puisqu'elle avait signifié n'avoir aucun intérêt pour les débats de structures. Mme Lamonde a indiqué qu'elle ne considérait pas ce comptoir comme une nouvelle structure, mais plutôt comme un endroit virtuel qui permettra de faciliter le parcours des entrepreneurs. Elle a précisé que pour la Fondation, il s'agissait d'une belle connivence, d'un partenariat à partir d'une idée toute simple : le partage d'une approche métropolitaine.*

**M. Yves Picard, administrateur  
CLD Lachine Affaires**

À l'instar des autres CDEC et CLD qui ont participé aux audiences de la commission, le représentant du CLD Lachine a fait part de sa mission, de ses services et de ses réalisations. Dans son mémoire, le CLD Lachine dit adhérer à la proposition de la Direction du développement économique et urbain d'instaurer une ligne téléphonique et un site web de référence, afin de simplifier la vie des entrepreneurs, dans le but de les diriger vers leur CLD de référence. Afin de consolider le réseau et de favoriser une plus grande collaboration entre les acteurs, le CLD Lachine propose également d'étendre à d'autres acteurs la formule initiée par Montréal International dans le cadre des ententes de partenariat entre les CLD et Montréal International.

Le CLD Lachine a adhéré à la déclaration commune des recommandations du réseau CDEC/CLD en plus d'ajouter certaines recommandations, dont les suivantes :

- s'inspirer du modèle de protocole d'entente entre Montréal International et les CLD pour favoriser une meilleure synergie entre les acteurs du développement économique;
- soutenir l'émergence des entreprises d'économie sociale et solidaire en faisant en sorte que les services responsables des achats de biens et services élaborent une politique d'achat auprès des entreprises d'économie sociale, à valeurs et qualités égales.

*Quand on lui a demandé des précisions sur le protocole de Montréal International, M. Picard a indiqué qu'il s'agit d'un protocole clair, de deux pages, facilement compréhensible; un commentaire qui relève plus du contenant que du contenu. On a aussi fait remarquer à M. Picard que le CLD Lachine avait ajouté une recommandation sur l'économie sociale à la liste commune des recommandations du réseau, ce à quoi il a répondu qu'il s'agissait d'un volet important dans l'arrondissement. Sur la question des structures, de la concertation, du doublement des mandats, M. Picard a indiqué que l'arrondissement est doté d'une CDEC et d'un CLD et que dans la pratique, les arrimages se font bien.*

**M. Benoit Shatskoff, entrepreneur  
Cours de batterie à domicile**

L'entreprise Ben Shatskoff, cours de batterie à domicile a été créée en 2008 et comprend trois volets distincts : les cours de batterie à domicile, les ateliers de percussions participatifs, puis les spectacles et les collaborations.

Le but du mémoire de M. Shatskoff est de relater le parcours d'affaires de l'entreprise et de soumettre sa réflexion sur les services d'aide reçue du SAJE à qui l'entreprise est redevable pour son support constant. En effet, en 2010, le SAJE accompagnateur d'entrepreneurs est de loin, selon M. Shatskoff, le plus important organisme à avoir supporté son entreprise, notamment en lui procurant le financement nécessaire par la Mesure STA. M. Shatskoff a notamment raconté que son entreprise est passée d'un maigre roulement de cinq clients à une base de données plus qu'acceptable de cinquante clients. Quant à la visibilité de son entreprise sur le terrain et le web et à son chiffre d'affaires, ils ont eu aussi augmenté.

M. Shatskoff a recommandé que la visibilité et l'accessibilité des services offerts par le SAJE soient maintenues et leur promotion accrue. Au cours des discussions qui ont suivi, se sont de plus dégagées les 3 recommandations suivantes :

- maintenir le financement aux entrepreneurs sur une période plus longue;
- mettre de l'ordre parmi les organismes et les services offerts;

-valoriser une signature unique du développement économique local avec un seul logo et un seul numéro de téléphone.

Après cette présentation, le président, M. Bernard Blanchet, a indiqué que trois autres organismes avaient déposé leurs mémoires à la commission sans le présenter verbalement. Il s'agit de M. Yves Bellavance, coordonnateur de la Coalition montréalaise des Tables de quartier, de Mme Svetlana Litvin de la firme Impacte Affaires et de M. Michel Ducharme, président du Conseil régional de la FTQ du Montréal métropolitain.

#### **4. Période de question des membres de la commission**

S/O

#### **5. Levée de l'assemblée**

M. Blanchet rappelle qu'il s'agissait de la dernière assemblée dédiée à la réception des mémoires. Il remercie tous les participants ainsi que les membres de la commission et les gestionnaires de la Direction du développement économique et urbain et leur donne rendez-vous le 20 juin prochain pour l'adoption des recommandations de la commission.

À 22h20, le président lève l'assemblée sur une proposition de M. Bertrand Ward, appuyée par M. Aref Salem.

**ORIGINAL SIGNÉ**

---

M. Bernard Blanchet  
Président  
Commission permanente sur le développement  
économique et urbain et l'habitation

**ORIGINAL SIGNÉ**

---

Christiane Bolduc  
Secrétaire recherchiste